

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 18 Votants : 25

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 20 janvier 2026 s'est réuni le lundi 26 janvier 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, MILHAC Michel, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à FEYRIT Jean-Claude, de NOSMAS Karen à CHASTAING Séverine, de PASCAL Alain à CARDOIT Patrick, de GASSER Anne-Laure à VERDIER Françoise, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane

A.07

Actualisation tableau des effectifs et des emplois

Le tableau des effectifs et des emplois de la ville de Marmande doit être actualisé afin de permettre :

- la création d'un emploi d'agent d'animation périscolaire à temps non complet au service Education,
- la création d'un emploi de responsable administratif et financier en charge de la restauration scolaire, du nettoyage des bâtiments scolaires et de la sécurité dans les écoles à temps complet au service Education,
- la transformation d'un emploi d'assistant de direction à temps complet à la Direction Affaires Culturelles,
- le changement d'intitulé de l'emploi de directeur adjoint du service des sports à la Direction des sports.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2025.L.21 du 15 décembre 2025 ainsi que ses trois annexes, portant actualisation du tableau des effectifs et des emplois,

Vu l'avis du comité social territorial,

Il est nécessaire de faire évoluer le tableau des emplois et des effectifs, afin de permettre la création d'un emploi d'agent d'animation périscolaire à temps non complet (20/35^{ème}) au service Education, la création d'un emploi de responsable administratif et financier en charge de la restauration scolaire, du nettoyage des bâtiments scolaires et de la sécurité dans les écoles à temps complet au service Education, la transformation d'un emploi d'assistant de direction à temps complet à la Direction Affaires Culturelles et le changement d'intitulé de l'emploi de directeur adjoint du service des sports à la Direction des sports suite à l'évolution de l'organigramme de la Direction des Sports.

- **Création d'emplois :**

- Emplois permanents

CREATION D'EMPLOIS:								
Numéro d'ordre	Type emploi	Libellé emploi	TC / TNC	Quotité	Cat.	Filière(s)	Grade(s) (CE = cadre d'emploi)	motif contrat (le cas échéant) CGFP
00387	Tit. ou contr.	Agent d'animation périscolaire	TNC	20	C	Animation	CE Adjoint d'animation	L. 332-8-2°
00388	Tit. ou contr.	Resp. adm. et fin. en charge de la restauration scolaire, du nettoyage des bâtiments scolaires et de la sécurité dans les écoles	TC		B/C	Administrative	CE rédacteur + CE adjoint administratif	L. 332-8-2°

- **Transformation d'emplois :**

- Emplois permanents

TRANSFORMATION D'EMPLOIS :								
Numéro d'ordre	Type emploi	Libellé emploi	TC / TNC	Quotité	Cat.	Filière(s)	Grade(s) (CE = cadre d'emploi)	motif contrat (le cas échéant) CGFP
Emplois <u>avant</u> modification :								
00342	Tit. ou contr.	Directeur adjoint du service des sports	TC		B/C	Administrative	CE rédacteur +adjoint administratif Pal 1 CI	L. 332-8-2°
00372	Tit. ou contr.	Assistant de direction	TC		B/C	Administrative/Animation	CE rédacteur +CE adjoint administratif + CE adjoint animation	L. 332-8-2°
Emplois <u>après</u> modification :								
00342	Tit. ou contr.	Responsable du Pôle administratif de la vie associative	TC		B/C	Administrative	CE rédacteur +adjoint administratif Pal 1 CI	L. 332-8-2°
00372	Tit. ou contr.	Assistant de direction	TC		B/C	Administrative	CE rédacteur +CE adjoint administratif	L. 332-8-2°

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Approuve la création des emplois permanent suivants :

CREATION D'EMPLOIS :								
Numéro d'ordre	Type emploi	Libellé emploi	TC / TNC	Quotité	Cat.	Fillière(s)	Grade(s) (CE = cadre d'emploi)	motif contrat (le cas échéant) CGFP
00387	Tit. ou contr.	Agent d'animation périscolaire	TNC	20	C	Animation	CE Adjoint d'animation	L. 332-8-2°
00388	Tit. ou contr.	Resp. adm. et fin. en charge de la restauration scolaire, du nettoyage des bâtiments scolaires et de la sécurité dans les écoles	TC		B/C	Administrative	CE rédacteur + CE adjoint administratif	L. 332-8-2°

Approuve la transformation des emplois permanents à temps complet suivants :

TRANSFORMATION D'EMPLOIS :								
Numéro d'ordre	Type emploi	Libellé emploi	TC / TNC	Quotité	Cat.	Fillière(s)	Grade(s) (CE = cadre d'emploi)	motif contrat (le cas échéant) CGFP
Emplois <u>avant</u> modification :								
00342	Tit. ou contr.	Directeur adjoint du service des sports	TC		B/C	Administrative	CE rédacteur +adjoint administratif Pal 1 CI	L. 332-8-2°
00372	Tit. ou contr.	Assistant de direction	TC		B/C	Administrative/Animation	CE rédacteur +CE adjoint administratif + CE adjoint animation	L. 332-8-2°
Emplois <u>après</u> modification :								
00342	Tit. ou contr.	Responsable du Pôle administratif de la vie associative	TC		B/C	Administrative	CE rédacteur +adjoint administratif Pal 1 CI	L. 332-8-2°
00372	Tit. ou contr.	Assistant de direction	TC		B/C	Administrative	CE rédacteur +CE adjoint administratif	L. 332-8-2°

Autorise pour chaque emploi la possibilité, en application de l'article L. 332-8-2° du code général de la fonction publique, le recrutement d'un agent contractuel si la recherche d'un fonctionnaire titulaire du ou des grades de recrutement s'avérait infructueuse.

Précise que les missions confiées dans ce cadre seront celles détaillées dans la fiche de poste. L'agent contractuel sera alors recruté pour une durée déterminée de 3 ans maximum. Le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, l'éventuelle reconduction ne pourrait intervenir que pour une durée indéterminée. Chaque renouvellement sera conditionné à la publication préalable de la déclaration de vacance d'emploi et à l'échec du recrutement d'un fonctionnaire.

Autorise pour chaque emploi, la possibilité, en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, de recruter un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, et ce pour une durée maximale de 2 ans.

- Autorise** également en application de l'article L. 332-12 du Code général de la fonction publique, le recrutement d'un agent contractuel déjà employé par un employeur public sous contrat à durée indéterminée est possible en acceptant expressément la portabilité de ce contrat à durée indéterminée.
- Fixe** pour les recrutements d'agents contractuels sur emplois permanents, la rémunération par référence à la grille du grade de recrutement choisi selon les grades prévus dans le tableau, modulable entre le premier et le dernier échelon du grade de nomination, en fonction du niveau d'étude, de la possession de diplômes, des fonctions occupées par l'agent, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle. Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues pour la Ville de Marmande.
- Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2026 (chapitre 012).
- Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 25 - Abstentions : 00 - Exprimés : 25
Contre : 00 - Pour : 25 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 26 janvier 2026

Le Secrétaire de séance
Jean - Claude FEYRIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 02.02.2026
et de sa transmission au contrôle de légalité le 02.02.2026

Le Secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

